



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Dijon, le 25 novembre 2019

CherEs collègues,

Tout d'abord, bienvenue à l'école nationale des greffes, qui devient donc aujourd'hui votre école, et félicitations pour votre réussite au concours, même s'il vous a fallu attendre un long moment avant d'être appelé...

Comme chaque année depuis plus de 30 ans, et pour chaque concours de greffier comme de directeur de greffe (ex greffiers en chef), notre syndicat CGT s'est battu afin que le ministère fasse appel à l'ensemble des listes complémentaires.

Vous arrivez dans un contexte particulier :

- attaques contre le service public de la justice, avec la “loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice”, qui se traduit notamment par la fusion, au 1er janvier 2020, des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance, devenant le tribunal judiciaire, et la fusion à l'intérieur de ce dernier de la quasi totalité des greffes des conseils de prud'hommes ;
- attaques contre le statut général des fonctionnaires, avec la loi du 6 août 2019, qui se traduit notamment :
 - par la fin des compétences des CAP (commission administratives paritaires) en matière de mutation dès 2020 et en matière d'avancement dès 2021...
 - par la fusion prochaine des CT (comités techniques) et des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ;

Par ailleurs, nos statuts particuliers ont été victimes en 2014/2015 d'une pseudo “réforme statutaire” qui, au contraire des réformes précédentes que nous jugeons certes insuffisantes, est cette fois carrément négative.

Ainsi, pour les greffiers, si elle s'est traduite par du + pour les collègues en fin de carrière et proches de la retraite, c'est au détriment des greffiers récemment arrivés ou qui arrivent dans la profession, qui mettront souvent plus de 30 ans avant de “récupérer” ce qu'ils auront eu en moins suite à cette “réforme”...

Les organisations syndicales ou catégorielles (UNSA/SJ, SDGF/FO) qui sont responsables, avec l'administration, de cette “réforme”, sont aussi celles qui revendiquent à longueur de temps le passage des greffiers en catégorie A.

Sauf que cette “réforme” a créé un statut d'emploi de “greffier fonctionnel”, correspondant aux emplois de greffiers sensés être les plus importants (chefs de greffe, chefs de service,...), et ouvert aux fonctionnaires des grades sommitaux de tous les corps de catégorie B de l'ensemble de la fonction publique, d'Etat, territoriale ou hospitalière... avec seulement quatre semaines de formation d'adaptation à l'emploi, ce qui est la négation même de la spécificité, de la technicité, du corps des greffiers ! Et donc ce qui bloque de fait tout accès futur à la catégorie A..

Pour ce qui vous concerne, vous ne pourrez actuellement accéder à ces emplois de “greffier fonctionnel” que dans une vingtaine d'années...

Comme nous le disons et le répétons, cette “réforme” était tellement mauvaise que même la CFDT a refusé de signer le protocole d'accord de juillet 2014 !

Dans le même temps, dans les autres directions du ministère de la justice, les corps qui étaient auparavant comparables avec celui des greffiers, les conseillers d'insertion et de probation dans l'administration pénitentiaire et les éducateurs à la protection judiciaire de la jeunesse, sont passés en catégorie A depuis mars 2019...

Mais il est vrai que les syndicats majoritaires parmi les CPIP et les éduc' sont la CGT et la FSU...

Le 6 décembre 2018, des élections professionnelles ont concerné l'ensemble de la fonction publique. Notre syndicat CGT est de loin le premier syndicat représentatif parmi les directeurs des services de greffe (3 sièges sur 6 à la CAP) et le deuxième syndicat représentatif parmi les greffiers (2 sièges sur 7 à la CAP derrière l'UNSA mais devant le SDGF/FO et la CFDT qui ont 1 siège chacun)...

Pendant votre séjour à l'école, en dehors de la journée de dialogue social (le 11 février 2020) au cours de laquelle vous pourrez rencontrer et écouter l'ensemble des organisations syndicales et/ou catégorielles représentatives à la direction des services judiciaires, vous pourrez rencontrer régulièrement des représentants de notre organisation syndicale...

Des permanences sont régulièrement tenues au local syndical (dans le couloir à côté du local de l'Association), et vous pourrez également contacter Stéphanie Nancel, l'une de nos représentantes au comité technique de l'ENG stephanie.nancel@justice.fr

N'hésitez pas non plus à aller sur notre site :

<https://cgt-justice.fr>

Sont notamment présents aujourd'hui à l'ENG pour le syndicat :

- Michel DEMOULE, secrétaire général adjoint, 06 80 20 35 60, Michel.Demoule@justice.fr
- Didier MARTINET, membre de la commission exécutive, Didier.Martinet@justice.fr